

Projet de Constitution : prendre le train

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1978)**

Heft 462

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1027237>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Projet de Constitution : prendre le train

Période estivale. La vie politique se met au vert; les contraintes de l'agenda s'atténuent. Faculté de penser plus loin que le bout du quotidien. L'entreprise "révision totale de la Constitution fédérale" a déjà treize ans d'âge. Un peu longuet. On pense à un devoir ennuyeux, sans cesse reporté.

Le processus enclenché en 1965 n'est pas sans ambiguïté. Deux parlementaires plutôt conservateurs lancent l'idée; un gouvernement franchement hostile et un parlement sans motivation ne la rejettent pas. Politesse à l'égard de deux notables oblige. Et puis le risque n'est pas bien grand; tout au plus une toilette formelle.

Dix ans passent. Un petit groupe de sages sonde l'Helvétie officielle; pas de passion. Le groupe, présidé par l'ancien conseiller fédéral Wahlen, dépose un volumineux rapport pour une conclusion modeste: révision totale oui, mais nos principes et nos institutions ont fait leurs preuves, il suffit de les aménager avec prudence.

Une nouvelle commission d'experts moins sages, plus indépendants des rôles et des habitudes politiques, prend le relais. C'est, au début de cette année, le projet de nouvelle Constitution.

Ce projet n'a rien de révolutionnaire: les constitutions, en général, confirment des ruptures politiques, elles ne créent pas des chambardements. Plus modestement il prend en compte des évolutions et propose des ouvertures. L'intérêt dans l'opinion publique n'est pas négligeable; les nombreuses rééditions du texte le prouvent. La classe politique, elle, est plutôt sceptique; elle est portée à prendre ses habitudes pour une analyse de la réalité.

Les conservateurs de toutes tendances se déchainent; de la Ligue vaudoise au Redressement national, de Schwarzenbach à Otto Fischer, c'est une fin de non-recevoir, sans discussion. Rien là que de très normal.

La Suisse romande est lente à réagir; on y est moins friand qu'outre-Sarine des problèmes institutionnels et la presse francophone a du mal à donner le coup de pouce. Peu à peu cependant on sent sourdre un sentiment diffus de crainte; la minorité linguistique paraît être sur la défensive.

Sans conteste, c'est le rôle de l'Etat, les rapports entre les collectivités des différents niveaux — Confédération, cantons, communes — qui seront au centre du débat. A condition que débat il y ait. A condition que nous ne nous crispions pas sur un présent mythique pour mieux ignorer le présent réel.

Dans ce débat les cantons ont un rôle de premier plan à jouer. C'est l'occasion pour eux d'abandonner les jérémiades traditionnelles sur l'Etat central envahissant pour réfléchir à des solutions nouvelles propres à maintenir les deux pôles indispensables du fédéralisme, centre et périphérie, coordination et autonomie. La preuve par l'acte en quelque sorte.

L'entreprise "révision totale" reste ambiguë. On y perçoit la tentation technocratique, le souci de l'organisation efficace, rationnelle. Est-ce une raison suffisante pour rester à l'écart? Il arrive que les idées débordent et submergent ceux qui les ont émises.

DP BI-MENSUEL

Comme annoncé, DP vit cet été — c'est traditionnel — au rythme bi-mensuel des origines du journal. Prochaines parutions: DP 463 le 3 août, DP 464 le 17 août et DP 465 le 31 août. Bonnes vacances!

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 462 20 juillet 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley

462